

FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

الجامعة التونسية لرياضات الفروسية

ENDURANCE EQUESTRE

سباقات القدرة و التحمل

AVANT PROGRAMME

SIDI THABET - Dimanche 04 septembre 2011

N° 399

2011
أوت 04

Comité d'organisation Club Hippique de la FNARC	Président du C.O. Dr Mohamed EZZAOUIA	Coordinateur Mme Besma ARFAOUI	Secrétaire FTSE	Contacts 71.765.619
Délégué Technique Khaled BEN KHALED	Délégué Vétérinaire Dr Belgacem BEN AOUN	Commissaire en chef Souhail SAIED	Engagement	
Jury	Commission Vétérinaires	Commissaires	Urgence médicale / Téléphones	
Hatem BEN MABROUK (Pdt)	Pr Faouzi LANDOLSI (Pdt)	Imed ZARROUK	Ambulance médicalisée :	
Samia ALJENE	Dr Sofiene EZZAR	Achouak DABBABI	Protection civile : 197	
Cherif CHERIF	Dr Souhail TRABELSI	Magda CHELBY	Vétérinaires Traitants / Téléphones	
	Dr Khadija DRISS	Nader AYADI	Dr Salama BEN ACHOUR	
		Hammadi ZITOUNI	Les médicaments sont à la charge des participants	

Course	Distance	Droit d'engagement	Première Inspection	Départ de la course	Vitesses	Poids min.	Age Chevaux
CIE	40 Km	20 DT	Dimanche 04/09/11 à 5h30	Dimanche 04/09/11 à 8h00	10-15 Km/h	sans	4 ans et plus
Dotations	Dotation globale 1000 DT à partager équitablement entre tous les chevaux qualifiés						

Boucle	couleur	Distance	Distance cumulée	Nombre de présentations	Re-Exam obligatoire	Fréquence cardiaque	Temps de présentation	Temps de Repos	Fermeture Vet Gate	Remarque
1	Rouge	25 Km	25 Km	2	sans	64 bpm	20 min	40 min	10h50	
2	Blanche	15 Km	40 Km	1		64 bpm	30 min	-	13h00	Ligne d'arrivée

Course	Distance	Droit d'engagement	Première Inspection	Départ de la course	Vitesses	Poids min.	Age Chevaux
CEQ	65 Km	20 DT	Dimanche 04/09/11 à 05h30	Dimanche 04/09/11 à 7h00	12 - 16 Km/h	sans	5 ans et plus
Dotations	Dotation globale 1500 DT à partager équitablement entre tous les chevaux qualifiés						

Boucle	couleur	Distance	Distance cumulée	Nombre de présentations	Re-Exam obligatoire	Fréquence cardiaque	Temps de présentation	Temps de Repos	Fermeture Vet Gate	Remarque
1	Rouge	25 Km	25 Km	2	sans	64 bpm	20 min	30 min	9h25	
2	Bleu	25 Km	50 Km	2	15 min/Départ	64 bpm	20 min	40 min	11h40	
3	Blanche	15 Km	65 Km	1		64 bpm	30 min		13h35	Ligne d'arrivée

La première inspection aura lieu aux haras de Sidi Thabet
Les Vet Gates et le Finish auront lieu aux haras de Sidi Thabet

Vaccination:

RAGE : Validité en cours (vaccination annuelle)
GRIPPE : 2 inject° à 4 à 8 semaines + rappel tous les 6 mois

Règlements:

Endurance FEI / FTSE
Vétérinaire FEI

Les chevaux devront être présentés à la première inspection accompagnés d'un document d'identification et de vaccination officiel FNARC, FEI ou agréé par la FNARC ou la FTSE

Tout cheval ayant nécessité un traitement d'urgence ne sera pas autorisé à concourir pour une période de 3 mois.



FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

ENDURANCE : CATEGORIES & CONDITIONS

	CIE Concours d'initiation à l'endurance	CEQ Concours d'endurance qualificatif	CEN* Concours d'endurance national*	CEN** Concours d'endurance national **	CEN*** Concours d'endurance national ***
Distances	30 à 49 Km	50 à 79 Km	80 à 119 Km ou 2 x 70 Km	120 à 139 Km ou 2 x 90 Km	140 à 160 Km ou 2 x 100 Km
Vitesses	Imposées 10 à 15 Km/h*	Imposée 12 à 16 Km /h*		Libre min 12 Km/h	
Classement	sans			Ligne d'arrivée	
F^{co} cardiaque VG	64bpm en 20 min				
F^{co} cardiaque Finale	64bmn en 30 min				
Insp^o vétérinaire	Vet gate	Vet gate	Vet gate	vet gate	Vet gate
Hold time (repos)	minimum 1 min/Km			min 1 min/Km (1hold 50 min)	min 1 min/Km (2holds : 40 + 50)
Engagement	De principe : - 15 jours / Nominatif : - 08 jours (50% du droit d'engagement) / Définitif : - 03 jours (50 % du droit d'engagement)				
Droit d'engagement	20 DT		40 DT (dont 10 DT de participation au programme de contrôle des médicaments)		
Prix	En nature : identique pour tous les "finishers"		selon avant programmes (10)		
	2 class. / cheval / catégorie (Au delà: participation sans prix)				
Nombre de boucles	2 boucles	2/3 boucles	3 / 4 boucles	4 / 5 boucles	5 / 6 boucles
Nombre de Vet Gates	1 + inspection finale	1 ou 2 + inspection finale	2 ou 3 + inspection finale	3 ou 4 + inspection finale	4 ou 5 + inspection finale
Relais cavaliers	Possible (au VG)	Non			
Qualif^o cvx requises		2 CIE	2 CEQ	2 CEN*	2 CEN**
Age chevaux	4 ans et plus	5 ans et plus	6 ans et plus	7 ans et plus	8 ans et plus
Documents	Documents officiels FNARC, FEI ou documents reconnus par la FNARC ou la FTSE				
Identif^o électronique	Obligatoire				
Qualifications cavaliers requises	Licence fédérale de + 1 saison		Licence fédérale de + 2 saisons		
		2 CIE (sans relais)	2 CEQ	2 CEN*	2 CEN**
Age cavaliers	12 ans et plus	14 ans et plus	14 ans et plus	16 ans et plus	14 ans et plus
Perte de qualifications	La perte de la qualification ramène le cheval et / ou le cavalier à la catégorie précédente				
Cavalier	2 éliminations métaboliques successives				
Cheval	2 éliminations métaboliques** successives				
Jury	La commission d'endurance désigne le jury parmi les listes officielles FTSE ou FEI en concertation avec les comités organisateurs				
Délégué technique	FTSE**		FTSE***	FEI	FEI
Jury de terrain	2 FTSE*		1 FTSE*** + FTSE**	2 FEI + FTSE***	2 FEI + FTSE***
Com.. Vétérinaire	3 FTSE*		1 FTSE***+ FTSE**	2 FEI + FTSE***	2 FEI + FTSE ***
Commissaires	FTSE		1 FEI + FTSE		

* La vitesse est calculée sur toute la course: Ligne de départ / Ligne d'arrivée (retirer le hold time pour le calcul)

** Tout cheval ayant nécessité un traitement d'urgence ne sera pas autorisé à concourir pour une période de 3 mois.

Règlements:	VACCINATION
Endurance FEI	RAGE : Validité en cours (annuelle)
Vétérinaire FEI	GRIPPE : 2 inject ^o à 4 à 8 semaines
	rappel tous les 6 mois

CONDITIONS TECHNIQUES



Le concours se déroule conformément :

- Aux Statuts de la FTSE
- Au règlement Général de la FTSE
- Au Règlement Vétérinaire de la FTSE
- Au Règlement d'Endurance de la FTSE
- Aux Statuts de la FEI 23^{ème} édition, en vigueur au 06 mai 2011
- Au Règlement Général 23^{ème} édition en vigueur au 1^{er} janvier 2009 mis à jour le 1^{er} janvier 2011
- Au Règlement Vétérinaire 12^{ème} édition en vigueur au 1^{er} janvier 2010 mis à jour le 1^{er} janvier 2011
- Au Règlement d'Endurance 7^{ème} édition en vigueur au 1^{er} janvier 2009 mis à jour le 01 janvier 2011
- Ainsi qu'à toutes les corrections et modifications aux règlements susmentionnés publiés ultérieurement.

Les cas non prévus seront résolus comme suit :

- . Cas techniques : par le jury de terrain
- . Cas non techniques : par le comité organisateur.

LA COMPETITION :

A. Classement Individuel

CEN et CEI : Les concurrents qui auront satisfait au contrôle vétérinaire final seront classés dans l'ordre de passage de la ligne d'arrivée.

CIE et CEQ : les cavaliers / chevaux obtiennent des qualifications à l'issue de la course. Il n'y a pas de classement.

B. Méthode de départ

Type : Départ en masse ou par groupe (CIE & CEQ)

C. Genre de terrain

Type de terrain : Chemins agricoles, pistes et plages avec moins de 10 % de routes bitumées.

Différence d'altitude : Très peu de changement d'altitudes.

D. Jalonnement du parcours

Le balisage du parcours sera effectué à l'aide de panneaux fléchés, fanions, chaux et à la peinture. Les chemins interdits seront barrés au sol avec une croix matérialisée avec de la chaux.

Le départ, les différents dangers, les points d'interdiction, d'assistance, l'arrivée et le point 1 Km avant l'arrivée seront indiqués.

FREQUENCE CARDIAQUE

A l'arrivée finale et aux Vet Gates, le cheval devra être présenté aux contrôles vétérinaires dans les 20 mn pour les inspections intermédiaires (VG) et dans les 30 mn pour l'inspection finale (IF).

A chacun des contrôles, la fréquence cardiaque ne doit pas dépasser 64 bpm.

POIDS

Les concurrents équipés pour l'épreuve seront pesés sur les balances officielles avant et après la course (CEN et CEI).

Des contrôles de poids seront opérés inopinément au cours de l'épreuve.

LOGOS

La Surface des logos ne devra pas excéder 200 cm².

TENUE

L'usage d'un casque protecteur d'un modèle équestre standard, dûment ajusté, est obligatoire dans toutes les compétitions de raids d'endurance. La tenue doit convenir et ne doit pas porter préjudice à l'image des raids d'endurance.

Pour des raisons de sécurité, si des chaussures de sport sans talons sont portées, des étriers de sécurité sont obligatoires.

DEPENSES ET PRIVILEGES

CHEVAUX

Les chevaux seront hébergés aux écuries des haras de Sidi Thabet du 03 au 04 septembre à la charge des participants.

ASSISTANCE HEBERGEMENT

Le comité organisateur fournira des renseignements sur les hôtels de la région.

DROIT D'ENGAGEMENT

Le droit d'engagement doit être réglé au comité d'organisation avant **le 01 septembre 2011 à 14 h 00.**

CONDITION VETERINAIRES

ASPECTS VETERINAIRES

Selon le règlement vétérinaire 12^{ème} édition en vigueur au 1^{er} janvier 2010 mis à jour le 1^{er} janvier 2011

Examens, Inspections vétérinaires et contrôle des documents

Ces divers contrôles seront effectués en accord avec le Règlement Vétérinaire FEI ; Règlement d'Endurance Art. 820 & 821.

Tout cheval engagé doit être en possession du document d'accompagnement FNARC ou d'un passeport officiel FEI en cours de

validité, ou d'un document agréé par la FNARC ou la FTSE, permettant de l'identifier par diagramme et d'en établir la propriété.

- Vaccination contre la grippe équine et la rage :

Le « feuillet de vaccination » du document officiel approuvé par la FTSE délivré à tous les chevaux et poneys, doit être muni du visa d'un vétérinaire non-proprétaire du cheval.

Ce visa certifie que deux injections ont été administrées au cheval à titre de vaccination de base contre la grippe équine, dans un laps de temps d'une durée minimale de 21 jours et maximale de 92 jours. Une vaccination de rappel doit également être administrée tous les 6 mois, à partir de la deuxième vaccination primaire. Ce visa certifie aussi d'une injection de vaccination annuelle contre la rage.

Aucune de ces injections ne doit avoir été administrée dans les 7 jours précédant une épreuve, y compris le jour de cette épreuve ou de l'entrée dans les écuries de concours.

- Prélèvements pour la recherche de produits interdits,

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du Délégué Vétérinaire (Président de la Commission Vétérinaire) et du Président du Jury.

Laboratoire Agréé : FN des Sociétés des Courses
L.A.B. 169 av Division le Clerc 92290 Chatenay-Malabry

DIVERS

RECLAMATIONS

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 50 DT et déposée auprès du président du Ground Jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

DOCTEUR, VETERINAIRE ET MARECHAL-FERRANT

Une liste des services médicaux et vétérinaires d'urgence sera communiquée aux participants à leur arrivée sur le site du concours.

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants.

Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

ASSURANCE

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval à un tiers. Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

ORGANISATION DU CONCOURS

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du Jury de terrain, le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier le programme pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au Secrétaire Général par le président du jury.

Les modifications et les précisions du présent avant programme seront communiquées (Fax, email...) et au cours de **la réunion technique : le Dimanche 04 septembre 2011 à 6h00 (CEQ) et à 7h00 (CIE)**

Date
Visa du Comité Organisateur

Date
Visa de La FTSE



10/08/2011

LA PROTECTION DU CHEVAL

CODE DE CONDUITE

1. Dans tous les sports équestres le cheval est souverain.
2. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.
3. Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être.
4. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.
5. Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.
6. L'accent devrait être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique des sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.
7. Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.
8. Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.
9. La FTSE instaure des contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous sa juridiction.
10. Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.

FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS EQUESTRES

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

Concours	Date	Code
Epreuve		
Club engageur		
Cavalier		
Prénom	Nom	
date de naissance		
N° de la Licence Fédérale		
Représentant légal pour les mineurs		
Cheval		
Nom	Race	Robe
Sexe	Année de naissance	
Document	N° du document	
N° d'inscription FTSE		

Je soussigné atteste l'exactitude des informations sus mentionnées et m'engage ainsi que mon équipe et mes accompagnateurs aux respect des règles et des règlements de la Fédération Tunisienne des Sports Equestres, de la Fédération Equestre Internationale, des contrôles des médicaments et du respect de l'éthique et de l'esprit sportif.

Le cavalier (ou son représentant légal)
(lu et approuvé) et signature

Le président de l'association
(lu et approuvé) visa et signature

Aucun autre formulaire d'engagement ne sera accepté. Le visa et la signature du club (association) engageur sont obligatoires

